

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS TITULAIRES ET DE LEUR SUPPLEANT AU SEIN DU SYDETOM66	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 36 Délib. n°6- 01/03/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorienes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 22 février 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LAFFORGUE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T),

Absents ayant donné pouvoir : BAPTISTE Florence (T) à OLIVE Robert (T), BONMARTEL Jonathan (T) à BIANCHINI Marc (T), PARRILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/03/2023 066-246600445-20230301-DE_005_2023-DE

Ville Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que Mr Person Claude représentant suppléant au SYDETOM66 ne fait plus partie de la Communauté de communes Roussillon Conflent depuis le 23 mars 2022,

CONSIDERANT que le groupement a désigné Mr TRAFI Pascal, Vice-Président du pôle Environnement en tant que représentant suppléant amené à siéger au sein du Comité syndical du SYDETOM 66 par délibération n°3 du 13 décembre 2022.

VU que par courrier en date du 17/01/2023 le SYDETOM66 nous informe que le membre suppléant est lié à son délégué titulaire, comme indiqué dans l'article 8 ci-dessous :

« Chaque délégué a un suppléant. Les délégués des EPCI membres sont désignés par leurs organes délibérants respectifs, conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT. Des représentants suppléants sont désignés en même temps que les titulaires afin de pouvoir organiser les éventuels remplacements nécessaires en cas d'indisponibilité. Les suppléants sont nommément affectés aux titulaires.

Chaque délégué siégeant au Comité Syndical dispose d'une voix. Cette représentation s'applique à toutes les délibérations.

Le mandat des délégués et suppléants expire à la date du renouvellement général des conseils municipaux ».

VU qu'en conséquence, il est nécessaire d'affecter les suppléants aux membres titulaires au sein du SYDETOM66.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE M. Trafi Pascal comme suppléant de M. Silvestre Joseph

DESIGNE M. Parilla Jérôme comme suppléant de M. Roig Fernand

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**